

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 6 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, VIALARD JL, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : FONT F (pouvoir à BOULHOL M), GUICHARD P (pouvoir à CARCELES P), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), D'AVERSA M (pouvoir à BARRIER JA)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 064-2022

Objet : Extension BTS P. "BEAUSEJOUR" - prop. AIDEL (OP25241)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Extension BTS P. "BEAUSEJOUR" - prop. AIDEL

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation commune	Participation SEM
	Travaux			
Extension BTS P. "BEAUSEJOUR" - prop. AIDEL	Forfait 12 kVA			1 074.00 €
	Linéaire sout. coordonné = 160 mètres	56.31 € / ml		9 009.60 €
	Forfait 12 kVA			1 074.00 €
	Linéaire sout. coordonné = 115 mètres	56.31 € / ml		6 475.65 €
Extension IGC TELECOM - prop. AIDEL	Linéaire sout. coordonné = 160 mètres		21.20 € / ml	3 392.00 €
	Linéaire sout. coordonné = 115 mètres	21.20 € / ml		2 438.00 €
TOTAL		0.00 €	0.00 €	23 463.25 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oüi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "BEAUSEJOUR" - prop. AIDEL" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifiée conforme

Farnay, le 7 septembre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

